

Témoignage de Loïc Gouesmat

Loïc Gouesmat
à moi
29 mars 2013Détails

Le 29 mars 2013

Loïc gouesmat né le 10 juin 1990 à Sallanches étudiant aux Beaux arts du Mans et auteur de la bande dessinée Post Scriptum.

A propos de Mohamed Souhaili :

J'ai rencontré Mohamed Souhaili au Mans au alentours de Septembre 2012.

Mon travail avec lui consistait à faire une bande dessinée basée sur l'enlèvement de Ben Barka pour la sortie de son dernier ouvrage.

Après divers recherches graphiques, j'ai compris que travail serai mal réalisé par moi, et qu'il aurais un mauvais impact sur le livre de Mohamed Souhaili.

Je lui ai donc proposé de m'occuper de son site.

Dans le cadre de l'enregistrement du livre : L'Affaire Ben Barka et ses vérités, Mohamed Souhaili eu des difficultés à faire parvenir son ouvrage à la BNF lui précisant que son ouvrage était d'abord imprimé avec des matériaux de mauvaise qualité et que de l'encre et de la colle avait coulée, ce qui as été réfuté par L'imprimeur Charles Corlet, puis la personne de la BNF avec qui Mohamed souhaili était au téléphone a dit que le livre avait été abîmé durant le transport par la poste.

Le livre eu ensuite une fiche dans le catalogue du site de la BNF

Après avoir effectué le travail demandé sur son site, nous avons envoyé quelques ouvrages à des journalistes sans suite ainsi qu'a Bachir Ben Barka.

Plus tard, nous sommes partis pour le festival du livre de Carhaix dans le but de faire la promotion de l'ouvrage précédemment cité. Le 1er jour Mohamed Souhaili eu le droit à un accueil chaleureux dont celle un auteur qui préparais un livre sur l'histoire politique des services secrets français, et lui à même demandé d'acheter un livre l'Affaire Ben Barka et ses vérités ce qu'il fit avec plaisir.

Le lendemain cet auteur eu une attitude réservée envers Mohamed Souhaili et quelques journalistes.

D'autres exposants ont eu la même attitude à notre égard, si bien que Souhaili a jugé bon d'aller s'expliquer lui-même avec cette personne devenue hostile sur le fond de son ouvrage. Le journal du web indépendant 7seizth nous a offert une place à son stand ainsi qu'une interview à Mohamed Souhaili sur son livre récemment sorti.

Mohamed Souhaili m'ayant montré un document de l'ATMF stipulant qu'ils désiraient commander une trentaine d'ouvrages L'Affaire Ben Barka et ses vérités, je leur en ai envoyés 25 dans un colis. Ne recevant pas de réponses de leur part nous décidâmes de les contacter par mail et téléphone, sans réponse de leur part.

Mohamed Souhaili contacta son avocat Maître Yves Petit afin que l'ATMF paye leur commande.

Début février Mohamed Souhaili me téléphone à mon domicile, afin de me demander si son dernier ouvrage était présent sur le catalogue du site de la BNF. Je constate qu'il n'y est plus.

Entre le 21 et le 23 février 2013 je vais chercher chez Maître Petit des documents stipulant que des lettres recommandées ont été envoyées à l'ATMF et au Canard enchaîné, Mohamed Souhaili faisant remarquer par téléphone à son avocat qu'il était en déplacement quasi permanent pour la promotion de son livre et qu'il lui était impossible d'aller chercher les documents qu'il lui enverrais à son domicile et que par conséquent il fallait l'appeler pour le prévenir de tout avancement.

Peu de temps après je rejoins Mohamed Souhaili à Auray. Pour pouvoir travailler et subvenir à ses besoins il décide de retirer de l'argent sur son compte en faisant une mise à disposition (ou on lui demanda son numéro de compte ainsi que le code guichet de la banque où il voulait retirer), son retrait fut refusé. Il décida d'attendre le lendemain à l'Orient où on lui précisa que son argent était arrivé à Auray. Nous sommes donc retournés à Auray où on lui indiqua que l'argent demandé n'y était pas.

Nous sommes alors retournés au Mans pour continuer notre travail. Afin de pouvoir travailler il réitérera la mise à disposition qui prit 3 jours avec l'aide et intervention d'Emmanuel Brasseur de la FSU.

Ne voyant pas de nouvelles de son avocat Monsieur Souhaili appela le conseil des prud'hommes et apprit qu'aucune plainte n'avait été déposée.

Le 25 mars 2013 lors du salon du livre de Paris Mohamed Souhaili me fait remarquer que le livre L'Affaire Ben Barka et ses vérités est présent sur le site de la BNF. Je constate les faits.

Le 27 mars 2013 à 9h00 du matin je part chez Maître Yves Petit pour aller chercher des documents sur une date de conciliation avec le Canard enchaîné.

Maître Petit me demande de revenir à 9h45 chercher ce document car il n'a pas le temps de me les donner.

A 9h45 la secrétaire de Maître Petit me donne le dit document que je vais porter à Mohamed Souhaili, nous remarquons que le document ne concerne pas une conciliation mais un jugement pour le 17 avril 2013.

Mohamed Souhaili appelle donc son avocat afin qu'il donne la lettre jointe avec le document étant donné que ce document avait été envoyé par courrier à son adresse puis retourné, lui demander pourquoi est un jugement et non une conciliation comme écrit sur la lettre recommandée, quelle stratégie adopter pour le jugement car était près à donner le dossier de preuves nécessaire à ce jugement et la prescription pour dommage et intérêt était elle réellement de 30 ans actuellement.

Maître Petit avança qu'il fallait mieux repousser le jugement afin qu'il puisse étudier les preuves de Mohamed Souhaili et que dans l'autre cas il ne serait pas près pour le jugement.

Dans la soirée Mohamed Souhaili reçoit et me fait écouter un message sur la messagerie de son téléphone portable de son devenu ex-avocat Maître Petit lui indiquant qu'il ne voulait plus travailler avec lui car le trouvant dangereux, qu'il irait consulter le syndicat des avocats et qu'il avait une lettre expliquant ceci à son bureau que je pourrais aller chercher car ne voulant pas recevoir Mohamed Souhaili

Le lendemain monsieur Souhaili appela le conseil des prud'homme et constata que sa demande avait été enregistrée le 14 mars alors que le courrier en lettre recommandée datait du 19 février.